



VILLE DE CRUSEILLES

(Haute-Savoie)

ANNEE SCOLAIRE 2019 / 2020

Bulletin d'inscription : **COLLEGE LOUIS ARMAND**

Merci de bien vouloir compléter un bulletin d'inscription par famille et le retourner au restaurant scolaire.

Tout bulletin d'inscription incomplet sera retourné à la famille.

Aucun enfant ne pourra être accepté au restaurant scolaire en l'absence de ce bulletin d'inscription ou si des factures de nos prestations ne sont pas totalement soldées.

1 - Responsable de famille et destinataire des factures

Nom : Prénom :

Adresse :

..... Courriel (*) : @

Tél : Portable : Tél Prof. :

Lien de parenté avec l'enfant : père / mère / autre (précisez)

(*) Adresse courriel indispensable pour une communication rapide entre vous et notre association

2 - Autre personne de référence (conjoint, famille...)

Nom : Prénom :

Adresse :

..... Courriel : @

Tél : Portable : Tél Prof. :

Lien de parenté avec l'enfant : père / mère / autre (précisez)

3 - Inscription du (des) enfant (s)

Principe : La carte Cantine de votre enfant sera activée automatiquement en « Forfait 4 jours » en début d'année scolaire.

En septembre, quand l'emploi du temps de votre enfant deviendra définitif, il vous sera demandé de confirmer le forfait choisi. La facturation de Septembre / Octobre sera établie en fonction de votre choix définitif, ajustée des éventuels repas pris en sus pendant la période « provisoire ».

NOM du (des) collégiens	Prénom	Niveau pour 2019-2020

Si vous avez-vous des enfants inscrits en Primaire à CRUSEILLES, pour l'année scolaire 2019 -2020, merci de bien vouloir renseigner les champs ci-dessous :

Nom : Prénom : Ecole : Classe

Nom : Prénom : Ecole : Classe

Nom : Prénom : Ecole : Classe

Informations :

- Le restaurant scolaire pour les collégiens est géré par la commune de Cruseilles par délégation du conseil départemental. Il n'est pas un service obligatoire. Aucune adhésion annuelle n'est demandée pour s'inscrire au restaurant scolaire
- Le règlement intérieur du collège est applicable dans l'enceinte du restaurant scolaire
- Une carte d'accès nominative est remise au collégien. Elle est valable pour toute la scolarité au collège Louis Armand.
- Les factures sont établies au seul nom du responsable figurant sur ce bulletin d'inscription et sont transmises par mail.
- Vous pouvez opter pour le prélèvement bancaire automatique pour le règlement de vos factures. Il vous suffit de compléter l'autorisation de prélèvement et de joindre un RIB ou RIP à ce bulletin. Les règlements par chèque seront à adresser au Trésor public et à remettre à la référente du restaurant scolaire.
- En cas d'allergie alimentaire, et uniquement dans ce cas, un Plan d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est à mettre en place au préalable avec 1001 repas. Le P.A.I. est à renouveler chaque année.
- Aucun médicament ne pourra être donné à votre enfant sauf si un P.A.I. le prévoit.

Je soussigné(e),

- déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche,
- atteste avoir souscrit au moment de l'admission une assurance «responsabilité civile extra-scolaire» couvrant le ou les enfants dans le cadre du restaurant scolaire, et m'engage à déclarer tout dommage concernant mon enfant, dans les délais exigés par l'assureur,
- m'engage à signaler au plus tôt tout changement à la référente du restaurant scolaire (forfait, coordonnées...),
- reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du collège. Règlement en vigueur dans l'enceinte du restaurant scolaire.

Fait à, le

Signature obligatoire